



Taille des captures. Les regrets des pêcheurs-plaisanciers

Si elle se félicite de la modification de la taille minimale de la taille des captures (Le Télégramme du 1^{er} novembre) dans un but de préservation de la ressource, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FNPPSF) regrette que l'arrêté qui vient de paraître au Journal Officiel, ne s'applique pour l'instant qu'à la pêche de loisir.

« Dans ces conditions et compte-tenu de l'impact infime de la pêche de loisir (moins de 2 % du prélèvement global), il est vain d'espérer un impact positif et

significatif sur les stocks existants », déplore la FNPPSF.

« Il en est de même des actions concernant le repos biologique des espèces et la limitation des pêches intensives sur les frayères pour lesquels aucune véritable mesure n'a été mise en place. Nous espérons que les autorités concernées prendront conscience de la gravité de la situation et sauront prendre leurs responsabilités pour éviter que la mer ne devienne dans les prochaines années qu'une triste et désertique immensité », conclut le communiqué.